

L'an deux mil quatorze, le jeudi vingt sept novembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE, Maire.

Absent : Gilles Gayet

Secrétaire de séance : Annie Tarantola

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Dissolution de l'Association Foncière :

Monsieur le Maire expose que les travaux connexes au remembrement sont achevés et qu'en conséquence, dans sa délibération du 21 octobre 2014, le bureau de l'association foncière de Voussac a demandé, en vue de sa dissolution, les transferts de ses propriétés, de son actif et de son passif à la commune.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal demande le transfert des propriétés, de l'actif et du passif de l'association foncière de Voussac à la commune.

Devis pour entretien appareils de chauffage :

Le Maire informe le conseil municipal que malgré plusieurs contacts pris avec des entreprises, une seule a répondu. Il précise qu'il a été demandé l'entretien des appareils gaz de la mairie, de l'école, de la salle polyvalente, de la cantine, des salles du château et du stade. Il présente ensuite le devis de l'entreprise NOVATERM de Cusset qui s'élève à 935 € HT soit 1 122 € TTC. Il précise que le contrat sera signé pour un an et qu'il comprendra une visite d'entretien annuelle, les interventions dépannages nécessaires et justifiées et les visites de contrôle chaufferie. En cas de nécessité de remplacement de pièces détachées ou d'appareils complets, un devis sera établi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de NOVATERM et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Devis dalle abris bus :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général a accepté de fournir un abri bus pour un des arrêts du CD 46 mais que la confection de la dalle est à la charge de la commune. Il présente ensuite le devis de la SARL TPTM de Louroux Bouble, seule entreprise ayant accepté d'intervenir rapidement, qui s'élève à 2 250 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le devis de la SARL TPTM.

Devis pour achat deux rampes fixes pour tracteur tondeuse :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat de deux rampes fixes en aluminium pour le tracteur tondeuse pour un montant hors taxe de 149 €. Considérant le caractère de durabilité de ce bien, le conseil décide que cette dépense sera imputée en investissement sur l'opération 54 et à l'article 2158.

Devis busage route de Chirat :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un problème se pose en bas de la route du lieu dit de Chirat où l'eau creuse en direction de l'accotement sur un passage étroit. Il propose d'effectuer un busage sur 48 mètres en tuyaux diamètre 400 avec pose d'une tête d'aqueduc. Il présente pour ce faire le devis de matériel de Frans Bonhomme de 1 006,14 € HT;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire ces travaux et approuve le devis présenté.

Délibération pour reversement à la ComCom de la moitié des indemnités TAP :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'État verse à la commune une participation de 90 € par enfant pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Étant donné que les activités sont prises en charge par la communauté de commune de la région de Montmarault par l'intermédiaire du centre social de Villefranche et que le conseil communautaire a délibéré pour cette répartition, il propose que la moitié de la somme reçue soit reversée à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour l'appliquer.

Nomination commission pour embauche cantinière :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'une commission composée du Maire, de Messieurs Georges Robin et Nicolas Thévenin et de Madame Annie Tarantola pour procéder au recrutement de la personne qui remplacera Béatrice Bretnacher, démissionnaire, à la cantine.

Projet salle des fêtes :

Après l'étude des esquisses, le conseil municipal retient l'option 1. Une modification sera demandé pour la création de deux urinoirs.

D'autre part, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de ce projet, il convient de faire pratiquer une étude des sols afin de réduire les conséquences des risques géotechniques et d'obtenir une garantie au niveau des assurances décennales. Il présente ensuite les différents devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de la société APPUI SOL de Vallon en Sully pour un montant hors taxe de 1 820 € et mandate Monsieur le Maire pour faire toutes les démarches.

Devis aire de jeux :

Nicolas Thévenin, chargé du dossier, informe le conseil que les aires de jeux inférieur à un mètre de chute ne nécessite pas un sol spécial. Il présente ensuite le devis de la société Proludic pour un montant hors taxe de 5 691,89 hors taxe pour un kit comprenant une passerelle rondin, une passerelle filet, une poutre équilibre, des pas japonais, un passerelle bois, un sentier en rondin, deux jeux à ressort et un panneau signalétique obligatoire. Il attend une proposition d'une société à St Hilaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reporte sa décision après la réception du deuxième devis.

Délibération pour prime de fin d'année des agents :

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer l'IAT au taux en vigueur aux agents de catégorie B et C soit Christian CHOLLET (adjoint technique territorial de première classe titulaire), Béatrice BRETNACHER (adjoint technique territorial de deuxième classe titulaire), Valérie GUILLANEUX (adjoint technique territorial de deuxième classe stagiaire) et Isabelle BERNIGOT (adjoint technique territorial de deuxième classe contractuel)
- d'attribuer l'IHTS au taux en vigueur à tous les agent de catégorie B et C
- d'attribuer l'IFTS au taux en vigueur à l'agent de catégorie A soit Sylvie CIVADE (secrétaire de mairie titulaire)
- que les critères d'attribution pour chaque agent seront les responsabilités exercées et la nature des fonctions effectuées
- que ces primes et indemnités seront versées avec le salaire de décembre de chaque année et qu'elles subiront les augmentations en vigueur
- mandate Monsieur le Maire pour mettre en application ces décisions.

Numérotation d'une habitation :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une construction a été réalisée sur la parcelle cadastrée YN 27 rue des Bougonnins. Cette propriété, lors de la mise en place de numéros, n'a pas eu de numéro d'attribué ni de réservé. Il propose que les numéros 1 et 3 restent disponibles en cas de besoin et que le numéro 5 soit affecté à ce terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la construction située sur la parcelle YN 27 aura pour adresse : 5 rue des Bougonnins.

Questions diverses :

- Le conseil municipal décide l'achat d'une licence Publisher pour la confection du bulletin municipal.
- Le conseil municipal accepte la proposition de Madame Odile Bonneau de faire une donation à la commune du bureau de son père.
- Une décision modificative budgétaire sera prise pour régulariser certains articles pour la régularisation des cotisations patronales.
- La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 16 janvier 2015 à 19H.

Alain ROCHE	
Georges ROBIN	
Nicolas THEVENIN	
Ludovic RAMIN	
Philippe LACOUR	
Jean-Yves LARONDE	
Catherine LAMY	
Gérard LEMAIRE	
Alfred MOCCI	
Annie TARANTOLA	